



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE2025 / 0250

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
ALES AGGLOMÉRATION

Direction Commande publique –
Ingénierie du Bâtiment
Service Marchés publics
Tél : 04 34 24 70 79
Réf : 2025-Centre-multiflux SG/MM

Objet : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas – construction d'un bâtiment technique (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) – signature du marché et tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses dispositions de l'article L. 2122-7 ,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2025/0176 du 19 mai 2025 relative au marché à procédure adaptée relatif aux travaux de création d'un centre de tri multipflux sur la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas – construction d'un bâtiment technique – signature du marché et tout autre document y afférent,

Considérant la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un marché à procédure adaptée pour la création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas – construction d'un bâtiment technique conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant que le présent marché est alloti conformément aux articles L2113-10 et R2113-1 du Code de la commande publique,

lots	désignation
1	gros-œuvre
2	charpente couverture
3	menuiseries extérieures et intérieures
4	cloisons doublages
5	carrelages

6	serrurerie
7	électricité
8	plomberie sanitaire chauffage ventilation
9	peinture nettoyage
10	enduits de façades
11	panneaux photovoltaïques

Considérant que ces travaux relèvent des familles de la nomenclature interne suivantes :

Lots	Objet principal	Libellé objet principal
1	B 004	Travaux de gros-œuvre
2	B 009	Travaux de charpente
3	B 065	Travaux de menuiserie
4	B 069	Travaux de cloisonnement
5	B 075	Travaux de pose de carrelages
6	B 089	Travaux de serrurerie
7	B 034	Travaux d'équipement électrique
8	B 048	Travaux de plomberie
9	B 080	Travaux de peinture
10	B 077	Travaux de revêtement mural
11	B 036	Travaux d'installations électriques

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié respectivement en date du 25 mars 2025 sur la plateforme de dématérialisation « achat public » et sur le BOAMP,

Considérant la date limite de réception des offres a été fixée au 16 avril 2025 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1 - coût des travaux Le prix sera noté sur 60 selon la formule suivante : 60 x (prix le plus bas / prix de l'offre)	60.0
2 - valeur technique appréciée au regard du mémoire technique	30.0

identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché : détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expériences des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation.	19
moyens matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux	11
3 - délais d'exécution de l'entreprise	10.0

Considérant que la SAS Société Nouvelle Vincent représentée par son président, M. Aurélien MARRON et domiciliée 5 impasse Francis Poulenc – 30100 Alès, a été retenue au titre du lot 1 par la décision n°2025/0176 du 19 mai 2025 susvisée,

Considérant qu'au titre du lot 3, 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS PASCAL MENUISERIE représentée par M. Christophe SIEGWALT en qualité de président - 494 route de Saint-Ambroix - 30520 Saint-Martin de Valgagues,
- SAS VIDAL ALU FRANCE représentée par M. Cédric GENILLON en qualité de président - 61 rue des Arômes - 30340 Méjannes-les-Alès,

Considérant que pour le lot 4, 3 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SARL ANTOVINC/MJM représentée par M. Vincent DENIZOT en qualité de gérant - 916 chemin de la Lègue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
- SASU MONLEAU ISOLATION représentée par M. Michäel MONLEAU en qualité de président - 1950 avenue Maréchal Juin - 30900 Nîmes,
- SAS SOCIÉTÉ NOUVELLE VINCENT représentée par M. Aurélien MARRON en qualité de président - 5 impasse Francis Poulenc - 30100 Alès,

Considérant qu'au titre du lot 4, 4 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- EURL GOKCE CARRELAGE représentée par M. Umit GOKCE en qualité de dirigeant - 10 chemin de la Malagratte - 07200 Aubenas,
- SARL MCS CARRELAGES représentée par M. Stéphane ROUSSEL en qualité de gérant - 10 chemin des Rochers - 30360 Saint-Maurice-de-Cazevieille,
- SARL PINTO CARRELAGES représentée par M. Victor PINTO en qualité de gérant - 1 chemin des Costes - 30140 Tornac,
- SARL TEDDY CARRELAGE représentée par M. Teddy LANDION en qualité de gérant - zone artisanale Le Mas David - 30360 Vézénobres,

Considérant qu'au titre du lot 6, 1 opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- EURL FERRONNERIE MÉTALLERIE YANICK SANCHEZ représentée par M. Yanick SANCHEZ en qualité de gérant - 315 rue André Boulle – zone industrielle Bruèges Nord - 30100 Alès,

Considérant qu'au titre du lot 7, 1 opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- ETS AGNIEL SAS représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,

Considérant qu'au titre du lot 8, 1 opérateur économique a remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- ETS AGNIEL SAS représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,

Considérant qu'au titre du lot 9, 4 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SARL ANTOVINC/MJM représentée par M. Vincent DENIZOT en qualité de gérant - 916 chemin de la Lègue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
- SARL LE CEVENOL représentée par M. Olivier DUMAS en qualité de dirigeant - Le Trial - 30140 Tornac,
- SARL SANTOS ET FILS représentée par M. Christophe SANTOS en qualité de gérant - 43 boulevard du 8 Mai 1945 - 30110 La Grand'Combe,
- SARL RECOLOR représentée par M. Eric SAGE en qualité de gérant - 2152 avenue Jean Moulin - route de Montpellier - 30380 Saint-Christol-les-Alès,

Considérant qu'au titre du lot 10, 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS SGBF représentée par Mme Marie GONCALVES en qualité de dirigeante - Les Gousats - 30190 Saint-Geniès-de-Malgoirès,
- SARL FACADES CHAARANE représentée par M. Abdellah CHAARANE en qualité de gérant - 620 avenue du Soleil - ZAC Côte Soleil - 30600 Vauvert,

Considérant qu'au titre du lot 11, 4 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS AGNIEL ENERGIE représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- SAS DI SUN représentée par M. Thierry GALLO en qualité de titulaire - rue de Dion Bouton BP 19 - 26200 Montélimar,
- SAS K-HELIOS représentée par M. Thomas BONNEFILLE en qualité de président - 65 chemin des Agonèdes - 30340 Saint-Julien-les-Rosiers,
- SAS MARC ELECTRICITE représentée par M. Bruno ROSSIGNOL en qualité de président directeur général - 195 avenue Clément Ader - 34170 Castelnau Le Lez,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis l'ensemble des candidatures,

Considérant qu'au regard de l'analyse technique, juridique et financière, l'acheteur public a décidé de procéder pour les candidats des lots 3,4,6,7,8,9,10 et 11 conformément à l'article 6.3 du règlement de la consultation, à une demande de complément d'information et négociation sur l'offre financière avec une date limite de remise de l'offre négociée fixée au 28 mai 2025,

Considérant la proposition et le classement définitif de chacune des sociétés tels qu'annexés à la présente décision,

Considérant qu'au regard des résultats de cette mise en concurrence, il ressort qu'au titre du lot 2, aucune entreprise n'a remis d'offre dans le délai imparti et que le le présent lot a donc été déclaré infructueux pour absence d'offre,

Considérant qu'un courrier de consultation au titre du lot 2 a été envoyé aux entreprises suivantes le 9 mai 2025 avec le marché passé sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L2422-2, L2120-1 1° et L2122-8 1° du Code de la commande publique sur la plate forme de dématérialisation achat-public avec une date limite de reception des offres fixée au 23 mai 2025,

- SARL VENIER RENOVATION représentée par M. Fabiel VENIER en qualité de gérant - 319 avenue Emile Antoine - 30100 Alès,
- SAS ATELIERS CHARPENTES NICOLAS représentée par M. Nicolas NIEDZIELSKI en qualité de gérant - 916 chemin de la Lègue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
- SAS SOCIÉTÉ NOUVELLE VINCENT représentée par M. Aurélien MARRON en qualité de président - 5 impasse Francis Poulenc - 30100 Alès,

Considérant que suite à cette consultation 3 entreprises ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis,

Considérant le rapport d'analyse des offres proposé par la maîtrise d'œuvre retraçant la procédure suivie et la notation des offres et accepté comme sien par la maîtrise d'ouvrage joint en annexe,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- Est retenue au titre du lot 2 : charpente couverture, la VENIER RENOVATION représentée par M. Fabien VENIER en qualité de président - 319 avenue Antoine Emile - 30340 Méjannes-les-Alès pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 43 161,86 € (quarante trois mille cent soixante et un euros et quatre vingts centimes hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 3 : menuiseries extérieures et intérieures, la SAS PASCAL MENUISERIE représentée par M. Christophe SIEGWALT en qualité de président - 494 route de Saint-Ambroix – 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 13 386,41 € (treize mille trois cent quatre vingt six euros et quarante et un centimes hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 4 : cloisons - doublages - faux plafonds, la SAS SOCIÉTÉ NOUVELLE VINCENT représentée par M. Aurélien MARRON en qualité de président - 5 impasse Francis Poulenc - 30100 Alès pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 10 899,91 € (dix mille huit cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt onze centimes hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 5 : carrelages faïences, l'EURL GOKCE CARRELAGE représentée par M. Umit GOKCE en sa qualité de dirigeant - 10 chemin de la Malagratte - 07200 Aubenas pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 10 423,64 € (dix mille quatre cent vingt trois euros et soixante quatre centimes hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 6 : serrurerie, la EURL FERRONNERIE METALLERIE Yanick SANCHEZ représentée par M. Yanick SANCHEZ en qualité de gérant - 315 rue André Bouille – zone industrielle Bruèges - 30100 Alès pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 22 746,15 € (vingt deux mille sept cent quarante six euros et quinze centimes hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 7 : électricité, la SAS AGNIEL représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 25 741 € (vingt cinq mille sept cent quarante et un euros hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 8 : plomberie sanitaire chauffage ventilation, la SAS AGNIEL représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 17 865 € (dix sept mille huit cent soixante cinq euros hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 9 : serrurerie, la EURL FERRONNERIE METALLERIE Yanick SANCHEZ représentée par M. Yanick SANCHEZ en qualité de gérant - 315 rue André Bouille – zone industrielle Bruèges - 30100 Alès pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 22 746,15 € (vingt deux mille sept cent quarante six euros et quinze centimes hors taxes),

- Est retenue au titre du lot 10 : peinture nettoyage, la SARL SANTOS ET FILS représentée par M. Christophe SANTOS en qualité de gérant - 43 boulevard du 8 Mai 1945 - 30110 La Grand'Combe pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 3 732,92 € (trois mille sept cent trente deux euros et quatre vingt douze centimes hors taxes),

- Est retenu au titre du lot 11 : Panneaux photovoltaïques, la SAS AGNIEL ENERGIE représentée par M. Olivier SLUSARSKA en qualité de gérant – 91, Avenue des Pins d'Alep – 30100 ALES, pour un montant total du prix global et forfaitaire HT de 28 488,00 € HT(vingt huit mille quatre cent quatre vingt huit euros hors taxes).

ARTICLE 2 :

Les délais d'exécution de chaque phase figurent à l'acte d'engagement. Ces délais démarrent à la date fixée dans l'ordre de service correspondant.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 30 JUIN 2025
Le président
Christophe RIVENQ



La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID : 030-200066918-20250630-2025_0250D-AU





Acheteur public :

ALES AGGLOMERATION

L'Atome - 2 rue Michelet – 30100 Alès

Maître d'oeuvre :

CABINET D'ARCHITECTURE PIERRE GINESTE SEBASTIEN LOUCHE – 100 avenue Jean Chaptal – 30340 Méjannes-les-Alès

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES DU MAITRE D'ŒUVRE APRES NEGOCIATIONS ET QUESTIONS POSEES AUX ENTREPRISES

**Marché de travaux pour la Création d'un centre de tri multi flux
sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas – Lot 2 à Lot 10**

ANALYSES REMISES REMISES LE 10/06/2025

COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Marché de travaux pour la Création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas – Construction d'un Bâtiment Technique

LOT 03 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

Estimations Maîtrise d'œuvre

Offre de base en € HT :

12 500,00 €

N° de pli	Nom de l'entreprise	OFFRE DE BASE € HT	OFFRE sur AE APRES NEGOCIATION € H.T	Note prix /60 Le calcul du prix a été réalisé suivant la formule mathématique suivante : (Meilleure offre de prix / Prix de l'offre à noter) x Coefficient de pondération du prix	Note technique /30	Note délai d'exécution/10	Note totale/100	Classement
	VIDAL ALU France	13 791,80	13 500,00	59,50	22,00	10,00	Offre irrégulière	
	Remarques sur offre de base	N'a pas remis le DPGF joint à la consultation mais tous les postes sont chiffrés dans son détail estimatif à l'exception du CP qui n'est pas renseigné. Il conviendrait de demander à l'entreprise de régulariser la situation en utilisant le DPGF remis à la consultation en lui faisant confirmer que le CP est inclus dans son offre globale et forfaitaire. Le montant du CP devra être renseigné. Il serait préférable de lui faire confirmer le personnel réellement affecté à cette opération. Cette offre peut être jugée inacceptable étant au-dessus de l'estimation.						
	Remarque sur la nouvelle offre :	N'a pas répondu sur la DPGF jointe à la consultation mais sur son propre devis. Le poste CP est renseigné mais il y a une erreur d'opération : montant H.T sur devis = 202,50€ H.T au lieu de 206,88 € H.T. Le prix H.T à prendre en compte après la remise commerciale est donc de 13 998,68€ H.T-494,30 = 13 504,38 € H.T. L'entreprise n'ayant pas répondu correctement à toutes les questions sa nouvelle offre peut être jugée irrégulière.						
	Demande de précisions :	1) Dans votre proposition, vous avez transmis un devis ou le poste relatif au CP de 1,50% du montant H.T manqué. Merci de nous envoyer dûment compléter la DPGF jointe ainsi que l'AE. 2) Pouvez-vous nous indiquer une liste du personnel qui sera spécifiquement affecté au chantier						
	PASCAL MENUISERIE	18 229,25	13 386,41	60,00	20,00	10,00	90,00	1
	Remarques sur offre de base	A répondu à tous les postes du DPGF. Offre conforme. Il conviendrait de faire préciser à l'entreprise le matériel et le personnel affectés à cette opération. Cette offre peut être jugée inacceptable étant au-dessus de l'estimation.						
	Remarque sur la nouvelle offre :	A répondu sur la DPGF en renseignant tous les postes. A commis une erreur sur le montant du CP: montant H.T sur devis = 269,40 € H.T au lieu de 196,76 € H.T. Offre conforme. Le prix H.T à prendre en compte est donc de 13 313,79 € H.T						
	Demande de précisions :	Pouvez-vous nous indiquer une liste du matériel et du personnel qui sera spécifiquement affecté au chantier						

Détail valeur technique :

N° de pli	Nom de l'entreprise	VALEUR TECHNIQUE APPRECIEE AU REGARD DU MEMOIRE TECHNIQUE			Total note technique /30
		Identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché: détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expérience des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation /19	moyen matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux / 11		
0	VIDAL ALU France	15,00	7,00		22,00
	Remarques :	1 responsable chantier+2 salariés en fabrication + 4 poseurs + 1 technicienne administrative. Organigramme remis. Les qualifications et l'ancienneté des salariés sont précisées. Pas de CV. Cet effectif semble exagéré par rapport au chantier.	1 fourgon+ petits outillages+ pirl. N'a remis que des fiches techniques généralistes et uniquement pour la menuiserie extérieure.		
	PASCAL MENUISERIE	15,00	5,00		20,00
	Remarques :	1 conducteur de travaux, 1 responsable BE, 4 poseurs accompagnés d'un chef d'équipe. Organigramme remis. Pas de CV. Cet effectif semble exagéré par rapport au chantier	A remis la liste de son matériel sans préciser ce qui est prévu pour le chantier. N'a remis que des fiches techniques généralistes et uniquement pour la menuiserie extérieure.		

Détail délai

	Délai d'exécution du lot 03 dans le CCAP = 5 jours	Note /10
VIDAL ALU France	2 jours de pose durée inférieure aux 5 jours maximum fixés part l'acheteur public.	10,00
PASCAL MENUISERIE	A communiqué ses temps d'intervention. Pose 2 jours durée inférieure aux 5 jours maximum fixés part l'acheteur public.	10,00
Analyse et commentaires du MOE	Le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise PASCAL MENUISERIE d'un montant de 13 386,41 € HT tenant compte de l'erreur d'opération car l'entreprise VIDAL'ALU n'a pas correctement répondu aux questions posées .	

Prix le plus bas	13 386,41	PASCAL MENUISERIE
------------------	-----------	-------------------

Je soussigné, Monsieur COMBE, en ma qualité d'économiste de la construction, en charge de l'analyse technique des offres au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L.121-4 et L.124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt c'est à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de mes fonctions ». Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de pénai. Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procéderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

Signature

BON POUR ACCORD

Le Président d'Alès Agglomération

COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Marché de travaux pour la Création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas – Construction d'un Bâtiment Technique

LOT 04 CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS

Estimations Maitrise d'œuvre

Offre de base en € HT : 12 300,00 €

N° de pli	Nom de l'entreprise	Base € HT	OFFRE sur AE APRES NEGOCIATION € H.T	Note prix /60 Le calcul du prix a été réalisé suivant la formule mathématique suivante : (Meilleure offre de prix / Prix de l'offre à noter) x Coefficient de pondération du prix	Note technique /30	Note délai d'exécution/10	Note totale/100	Classement
	SN VINCENT	11 991,37	10 899,91	60,00	21,00	10,00	91,00	1
	Remarques sur l'offre de base	A répondu à tous les postes du DPGF. Offre conforme.						
	Remarques sur la nouvelle offre	A répondu sur la DPGF en renseignant tous les postes. Offre conforme						
	Demande de précisions :	Demande de négociation			Réponses:	l'entreprise a ramené son offre au montant H.T suivant : 10 899,91 € H.T avec un délai d'intervention de 14 jours.		
	MONLEAU ISOLATION	11 002,50	11 002,50	59,44	18,00	10,00	87,44	2
	Remarques sur l'offre de base	A changer certaines quantités. L'entreprise n'a pas spécifié de délai dans l'AE ce qui signifie que le délai maxium de 15 jours fixé par l'acheteur public est accepté. Toutefois nous avons relevé une contradiction puisque l'entreprise spécifie un délai de 20 jours dans son mémoire technique. Ce délai étant supérieur au délai maximum fixé par l'acheteur public il convient de demander à l'entreprise si elle accepte le délai minimum fixé par l'acheteur public. Dans le cas contraire l'offre devra être jugée irrégulière.						
	Demande de précisions :	Votre proposition présente une incohérence entre votre mémoire technique et votre AE relatif au délai d'exécution. En effet, votre mémoire technique mentionne un délai de 20 jours ouvrés, en revanche aucun délai n'est mentionné sur l'AE appliquant ainsi l'art 5. Merci de bien vouloir préciser le délai que vous proposez dans le cadre de l'exécution des travaux proposés						
	ANTOVINBC/MJM	14 018,75		46,65	18,00	9,00	73,65	3
	Remarques sur l'offre :	A répondu à tous les postes du DPGF. Offre conforme. Cette offre peut être jugée inacceptable étant au-dessus de l'estimation						

Détail valeur technique :

VALEUR TECHNIQUE APPRECIEE AU REGARD DU MÉMOIRE TECHNIQUE				Total note technique /30
N° de pli	Nom de l'entreprise	Identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché: détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expérience des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation /19	moyen matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux / 11	
0	SN VINCENT	11,00	10,00	21,00
	Remarques :	1 conducteur de travaux + 1 chef de chantier+1 chef équipe+2 plaquistes OHQ et 1 manoeuvre. Il n'y a pas d'organigramme ni de CV.	A listé le matériel prévu. A communiqué les fiches techniques des produits qui seront utilisés.	
0	MONLEAU ISOLATION	11,00	7,00	18,00
	Remarques :	1 dirigeant+1 métreur+1 chef de chantier+1 chef d'équipe+6 à 8 poseurs (ce qui est trop pour le chantier).1 assistante de direction.Organigramme remis. Pas de CV. Mémoire non spécifique au projet.	A listé tous les matériels de l'entreprise. A listé les matériaux utilisés. A remis les fiches techniques. Mémoire non spécifique au projet.	
0	ANTOVINBC/MJM	11,00	7,00	18,00
	Remarques :	Effectif prévu 2 personnes+ 1 dirigeant. Il n'y a pas de CV.Organigramme remis.	A listé le matériel mais sans préciser celui qui était affecté à l'opération. A communiqué les fiches techniques des produits qui seront utilisés.	

Détail délai

Délai d'exécution du lot 04 dans le CCAP = 15 jours			Note /10
SN VINCENT	A précisé ses délais dans l'AE : 14 jours soit 1 jours de moins que le délai maxima fixé par l'acheteur public		10,00
MONLEAU ISOLATION	A remis un planning détaillé. 20 jours ce qui est supérieur au délai maximum fixé par l'acheteur public. La note tient compte du délai accepté dans l'AE et non de celui du mémoire technique. L'entreprise devra confirmer qu'elle accepte le délai maximum fixé par l'acheteur public.		9,00
	Le délai porté sur le nouvel AE est de 14 jours		10,00
ANTOVINBC/MJM	A remis un planning détaillé. 15 jours.		9,00

Analyse et commentaires du MOE

Le Maitre d'Œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'Entreprise SN VINCENT d'un montant de 10 899,91 € HT .

Prix le plus bas	10 899,91	SN VINCENT
------------------	-----------	------------

Je soussigné, Monsieur COMBE, en ma qualité d'économiste de la construction, en charge de l'analyse technique des offres au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L.121-4 et L.124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt, c'est à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de mes fonctions ». Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de pénal. Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procéderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

Signature

BON POUR ACCORD

Le Président d'Alès Agglomération

COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Marché de travaux pour la Création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas – Construction d'un Bâtiment Technique

LOT 06 SERRURERIE

Estimations Maîtrise d'œuvre

Offre de base en € HT :

18 800,00 €

N° de pli	Nom de l'entreprise	Base € HT	OFFRE sur AE APRES NEGOCIATION € H.T	Note prix /60 Le calcul du prix a été réalisé suivant la formule mathématique suivante : (Meilleure offre de prix / Prix de l'offre à noter) x Coefficient de pondération du prix	Note technique /30	Note délai d'exécution/10	Note totale/100	Classement
	SANCHEZ	46 627,10	22 746,15	29,27	14,00	10,00	53,27	1
Remarques sur l'offre de base								
	Remarques sur la nouvelle offre	L'entreprise a commis une grossière erreur d'opération. Le montant de son offre qui doit être confirmée, après la correction le montant de l'offre est de 23 487,10 € H.T. A répondu à tous les postes du DPGF. Offre conforme mais qui peut être jugée inacceptable étant au-dessus de l'estimation.						
	Demande de précisions :	A répondu sur la DPGF jointe au dossier de consultation. Tous les postes sont renseignés. Offre conforme. A consenti une remise de 730,00 € H.T						
		1) Dans votre DPGF il semblerait qu'une erreur de calcul ait été faite dû à un report du montant total. Merci de nous renvoyer dûment complété l'AE et la décomposition du prix global et forfaitaire joints. 2) Au titre de la présente invitation à négocier vous avez la possibilité de réétudier globalement votre offre financière.						
		Réponses aux demandes de précisions : 1) l'entreprise a renvoyé un DPGF et un AE corrigés. 2) l'entreprise a consenti à une remise de 730,00€ H.T.						

Détail valeur technique :

VALEUR TECHNIQUE APPRECIEE AU REGARD DU MEMOIRE TECHNIQUE		
N° de pli	Identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché: détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expérience des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation /19	moyen matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux / 11
0	SANCHEZ	7,00
0	Remarques :	A listé l'ensemble de son personnel sans préciser celui affecté au chantier.Organigramme remis. Pas de CV. Mémoire non spécifique au chantier.
		A listé l'ensemble de son matériel sans préciser celui affecté au chantier. A remis les fiches techniques.
		14,00

Détail délai

Délai d'exécution du lot 06 dans le CCAP = 6 jours		
		Note /10
SANCHEZ	A précisé ses délais sur l'AE 6 jours ouvrés correspondant à la durée maximale accordée par l'acheteur public	10,00
Analyse et commentaires du MOE	Le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'Entreprise SANCHEZ d'un montant de 22 746,15 € HT.	

Prix le plus bas	22 746,15	SANCHEZ
------------------	-----------	---------

Je soussigné, Monsieur COMBE, en ma qualité d'économiste de la construction, en charge de l'analyse technique des offres au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L.121-4 et L.124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt c'est à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de mes fonctions ». Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de pénal. Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procéderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

Signature

BON POUR ACCORD

Le Président d'Ales Agglomération

COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Marché de travaux pour la Création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas – Construction d'un Bâtiment Technique

LOT 07 ELECTRICITE

Estimations Maitrise d'œuvre

Offre de base en € HT :

30 000,00 €

N° de pli	Nom de l'entreprise	Base € HT	Note prix /60 Le calcul du prix a été réalisé suivant la formule mathématique suivante : (Meilleure offre de prix / Prix de l'offre à noter) x Coefficient de pondération du prix	Note technique /30	Note délai d'exécution/10	Note totale/100	Classement
	AGNIEL	25 741,00	60,00	23,00	10,00	93,00	1
	Remarques sur l'offre : A modifié 3 quantités suivant description du CCTP. Offre conforme.						
		Demande de précisions :	Dans le cadre de l'analyse des offres le maître d'œuvre émet des réserves quant à l'incohérence entre le délai d'exécution mentionné dans l'AE et le planning du mémoire technique remis (p20). Un courrier d'information complémentaire a été adressé.			Réponse :	L'entreprise confirme son délai de 11 jours suite courrier adressé.

Détail valeur technique :

VALEUR TECHNIQUE APPRECIEE AU REGARD DU MÉMOIRE TECHNIQUE				
N° de pli	Nom de l'entreprise	Identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché: détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expérience des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation /19	moyen matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux / 11	Total note technique /30
0		15,00	8,00	23,00
0	Remarques :	Personnel identifié pour le chantier sans préciser les CV ni les qualifications.		A listé l'ensemble de son matériel sans préciser celui affecté au chantier. A remis les fiches techniques.

Détail délai

Délai d'exécution du lot 07 dans le CCAP = jours		Note /10
Planning proposé de 11 jours pour 18 jours fixés par le CCAP		10,00
Le Maitre d'Œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'Entreprise AGNIEL d'un montant de 25 741,00 € HT,		

Prix le plus bas	25 741,00	AGNIEL
------------------	-----------	--------

Je soussigné, Monsieur ALLESARDI, en ma qualité de BET Fluides, en charge de l'analyse technique des offres des lots techniques au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L.121-4 et L.124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt c'est à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de mes fonctions ». Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de pénal. Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procéderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

Signature

SARL E.T.E.
275, Rue André Bouliard
30318 ALES Agglo
Tél. 04 66 50 63 62 - Fax 04 66 50 63 77 40
SIRET 479 259 703 00015 ALES Agglo

BON POUR ACCORD

Le Président d'Alès Agglomération



COMMUNAUTÉ ALES AGGLOMERATION

Marché de travaux pour la Création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas – Construction d'un Bâtiment Technique

LOT 09 PEINTURE - NETTOYAGE

Estimations Maître d'œuvre
Offre de base en € HT :

5 300,00 €

N° de pli	Nom de l'entreprise	Base € HT	Note prix /60 Le calcul du prix a été réalisé suivant la formule mathématique suivante : (Meilleure offre de prix / Prix de l'offre à noter) x Coefficient de pondération du prix	Note technique /30	Note délai d'exécution/10	Note totale/100	Classement
	ANTONVINC/MJM	4 744,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Remarques sur l'offre :	Offre irrégulière. Le délai mentionné dans l'AE et le mémoire technique (3 semaines) est supérieur au délai maximum fixé par l'acheteur public qui est de 10 jours ouvrés.				
	LE CEVENOL	3 216,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Remarques sur l'offre :	Offre irrégulière. N'a pas remis de mémoire technique				
	SANTOS ET FILS	3 732,92	60,00	12,00	10,00	82,00	1
		Remarques sur l'offre de base :	L'entreprise a spécifié un délai de 12 jours dans l'AE ce qui signifie que le délai maximum de 10 jours fixé par l'acheteur public n'est pas accepté. Toutefois nous avons relevé une contradiction puisque l'entreprise spécifie un délai de 5 jours ouvrés à 3 ouvriers dans son mémoire technique. Ce délai étant inférieur au délai maximum fixé par l'acheteur public il convient de demander à l'entreprise sur quel délai maximum il s'engage. En cas de délai supérieur au délai maximum fixé par l'acheteur l'offre de l'entreprise devra être jugée irrégulière.				
		Demande de précisions :	Votre proposition présente une incohérence entre votre mémoire technique et votre AE relatif au délai d'exécution. En effet, vous mentionnez un délai de 5 jours dans votre mémoire technique (page2) tandis que dans l'AE vous indiquez un délai de 12 jours ouvrés, alors que le délai maximum imposé par l'acheteur public est de 10 jours ouvrés. Aussi merci de bien vouloir clarifier votre offre en indiquant les délais proposés dans votre offre.		Réponse :	L'entreprise a adressé un courrier précisant que son délai d'intervention est de 5 jours. Ce délai étant inférieur au délai maximum (10 jours) fixé par l'acheteur public l'offre de l'entreprise est recevable.	
	RECOLOR	6 211,80	36,06	18,00	9,00	63,06	2
		Remarques sur l'offre de base:	A arrondi certaines quantités. A répondu à tous les postes du DPGF. Offre conforme mais qui peut être jugée inacceptable étant au-dessus de l'estimation .				

Détail valeur technique :

N° de pli	Nom de l'entreprise	Identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché: détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expérience des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation /19	moyen matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux / 11	Total note technique /30
	SANTOS ET FILS	5,00	7,00	12,00
0	Remarques :	Pas de renseignement sur l'effectif affecté au chantier si ce n'est 3 personnes précisés au planning.Pas d'organigramme ni de CV communiqués.	A listé le matériel mais sans préciser celui qui était affecté à l'opération. A remis les fiches techniques.	
	RECOLOR	11,00	7,00	18,00
	Remarques :	1 dirigeant + 1 assistante administrative+1 conducteur de travaux+1 chef d'équipe+4 peintres. Les qualifications sont précisées pas de CV ni d'organigramme.	A listé le matériel mais sans préciser celui qui était affecté à l'opération. A remis les fiches techniques.	

Détail délai

	Délai d'exécution du lot 09 dans le CCAP = 10 jours	Note /10
SANTOS ET FILS	Délais communiqué dans le mémoire technique 5 jours ouvrés à 3 personnes. Ce délai est à faire confirmer car en contradiction avec le délai mentionné dans l'AE.	10,00
RECOLOR	Délais communiqué = 10 jours ouvrés ce qui correspond au délai maximum fixé par l'acheteur public.	9,00
Analyse et commentaires du MOE	Le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'Entreprise SANTOS ET FILS d'un montant de 3 732,92 € HT les délais confirmés par l'entreprise étant inférieurs à ceux fixés par l'acheteur public.	

Prix le plus bas	3 732,92
------------------	----------

SANTOS

Je soussigné , Monsieur COMBE, en ma qualité d'économiste de la construction, en charge de l'analyse technique des offres au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L.121-4 et L.124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt c'est à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de mes fonctions ». Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de pénal. Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procéderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

Signature

BON POUR ACCORD

Le Président d'Ales Agglomération

COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Marché de travaux pour la Création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas – Construction d'un Bâtiment Technique

LOT 10 ENDUITS DE FACADES

Estimations Maîtrise d'œuvre

Offre de base en € HT :

27 500,00 €

N° de pli	Nom de l'entreprise	Base € HT	Note prix /60 Le calcul du prix a été réalisé suivant la formule mathématique suivante : (Meilleure offre de prix / Prix de l'offre à noter) x Coefficient de pondération du prix	Note technique /30	Note délai d'exécution/10	Note totale/100	Classement
	FACADES CHAARANE	23 060,80	59,42	20,00		79,42	
		Remarques sur l'offre de base :	Offre irrégulière. Le délai mentionné dans l'AE et le mémoire technique (20 jours) est supérieur au délai maximum fixé par l'acheteur public qui est de 18 jours ouvrés. Toutefois les 2 entreprises ayant des délais supérieurs à ceux fixés par l'acheteur public il serait souhaitable de s'assurer que ces derniers sont réalistes.				
		<u>Demande de précisions :</u>	Dans le cadre de l'analyse des offres le maître d'œuvre émet des réserves quant à la réalité opérationnelle du délai d'exécution maximum indiqué à l'article 5 de l'AE. Aussi merci de bien vouloir nous confirmer votre délai (20 jours ouvrés) et nous en donner les justifications.				
	SGBF	22 837,50	60,00	20,00	10,00	90,00	1
		Remarques sur l'offre de base :	Offre irrégulière. Le délai mentionné dans l'AE et le mémoire technique (25 jours) est supérieur au délai maximum fixé par l'acheteur public qui est de 18 jours ouvrés. Toutefois les 2 entreprises ayant des délais supérieurs à ceux fixés par l'acheteur public il serait souhaitable de s'assurer que ces derniers sont réalistes.				
		<u>Demande de précisions :</u>	Dans le cadre de l'analyse des offres le maître d'œuvre émet des réserves quant à la réalité opérationnelle du délai d'exécution maximum indiqué à l'article 5 de l'AE. Aussi merci de bien vouloir nous confirmer votre délai (25 jours ouvrés) et nous en donner les justifications.				

Détail valeur technique :

N° de pli	Nom de l'entreprise	Identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché: détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expérience des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation /19	moyen matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux / 11	Total note technique /30
0	FACADES CHAARANE	14,00	6,00	20,00
0	SGBF	14,00	6,00	20,00

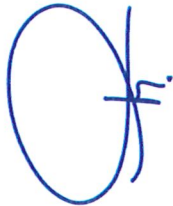
Détail délai

		Délai d'exécution du lot 10 dans le CCAP = 18 jours	Note /10
	FACADES CHAARANE	Offre irrégulière selon l'article 5 de l'acte d'engagement	
	SGBF	15,00	10,00
Analyse et commentaires du MOE		Le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'Entreprise SGBF d'un montant de 22 837,50 € HT les délais confirmés par l'entreprise étant inférieurs à ceux fixés par l'acheteur public.	

Prix le plus bas	22 837,50 €
------------------	-------------

Je soussigné, Monsieur COMBE, en ma qualité d'économiste de la construction, en charge de l'analyse technique des offres au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L.121-4 et L.124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt c'est à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de mes fonctions ». Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de pénal. Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procéderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

Signature



BON POUR ACCORD

Le Président d'Alès Agglomération



COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Marché de travaux pour la Création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas –
Construction d'un Bâtiment Technique

LOT 08 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION

Estimations Maitrise d'œuvre							
Offre de base en € HT :		15 700,00 €					
N° de pli	Nom de l'entreprise	Base € HT	Note prix /60 Le calcul du prix a été réalisé suivant la formule mathématique suivante : (Meilleure offre de prix / Prix de l'offre à noter) X Coefficient de pondération du prix	Note technique /30	Note délai d'exécution/10	Note totale/100	Classement
	AGNIEL	17 865,00	60,00	23,00	10,00	93,00	1
Remarques sur l'offre : A modifié une quantité. Offre conforme.							

Détail valeur technique :				
		VALEUR TECHNIQUE APPRECIEE AU REGARD DU MÉMOIRE TECHNIQUE		
N° de pli	Nom de l'entreprise	Identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché: détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expérience des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation /19	moyen matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux / 11	Total note technique /30
0		15,00	8,00	23,00
0	Remarques :	Personnel identifié pour le chantier sans préciser les CV ni les qualifications. A listé l'ensemble de son matériel sans préciser celui affecté au chantier. A remis les fiches techniques.		

Détail délai

Délai d'exécution du lot 08 dans le CCAP = jours		Note /10
	Planning proposé de 9 jours pour 18 jours fixés par le CCAP	10,00
Analyse et commentaires du MOE		
Le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'Entreprise AGNIEL d'un montant de 17 865,00 € HT,		
Prix le plus bas		17 865,00
		AGNIEL

Je soussigné , Monsieur ALLESIARDI, en ma qualité de BET Fluides, en charge de l'analyse technique des offres des lots techniques au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L.121-4 et L.124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt cest à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de mes fonctions ». Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de penal. Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procèderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

Signature

SARL E.T.E.

275, Rue André Bouille

30318 ALES

Tel: 04 66 50 63 62 - Fax: 04 66 50 63 70

Site: 479 289 706

AGNIEL

BON POUR ACCORD

Le Président d'Alès Agglomération

COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION

Marché de travaux pour la Création d'un centre de tri multi flux sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas – Construction d'un Bâtiment Technique

LOT 02 CHARPENTE COUVERTURE

Informations Maîtrise d'œuvre							
Coût de base en € HT :		48 000,00 €					
N° de pli	Nom de l'entreprise	Base € HT	Note coûts des travaux /60	Note valeur technique /30	Note délai d'exécution/10	Note totale/100	Classement
	ATELIER CHARPENTE NICOLAS	48 412,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Remarques : Offre Irégulière, l'entreprise n'ayant pas répondu à la solution de base comme demandé à l'article 1.4 du CCAP .						
	SN VINCENT	69 233,05	37,41	22,00	9,00	68,41	2
	Remarques : A répondu à tous les postes du DPGF. Offre conforme mais qui peut être jugée inacceptable étant au-dessus de l'estimation.						
	VENIER BATIMENT	43 161,86	60,00	17,00	9,00	86,00	1
	Remarques : A répondu à tous les postes du DPGF. Offre conforme.						

Détail valeur technique :

VALEUR TECHNIQUE APPRECIEE AU REGARD DU MÉMOIRE TECHNIQUE				
N° de pli	Nom de l'entreprise	Identification, composition et moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché: détail de la composition et de l'organisation des moyens humains (organigramme, qualification et expérience des intervenants avec production des CV à l'appui) affectés au marché et les conditions de sa mobilisation /19	moyen matériels spécifiquement affectés au marché, qualité des matériaux / 11	Total des critères /30
	ATELIER CHARPENTE NICOLAS	0,00	0,00	0,00
	Remarques:			
	SN VINCENT	15,00	7,00	22,00
	Remarques: 1 conducteur de travaux+1 chef de chantier+1 chef équipe+3 maçons OHQ+2 manoeuvres+ 1chauffeur de camion + 1 chauffeur d'engin. Il n'y a pas d'organigramme ni de CV.			
	VENIER BATIMENT	10,00	7,00	17,00
	Remarques: Effectif prévu 3 personnes en suivi et entre 3 et 9 personnes sur chantier. Cet effectif est très imprécis. Mémoire techniques non spécifique au projet. N'a pas remis d'organigramme ni de CV.			
	A listé tous les matériels de l'entreprise. A communiqué les fiches techniques des produits qui seront utilisés Mémoire non spécifique au projet.			

Détail délai

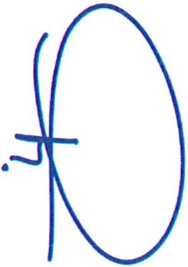
Délai d'exécution du lot 02 dans le CCAP = 20 jours			Note /10
N° de pli	ATELIER CHARPENTE NICOLAS		0,00
	SN VINCENT	A précisé un délai de 20 jours sur l'AE	9,00
	VENIER BATIMENT	A précisé un délai de 20 jours sur l'AE	9,00
Analyse et commentaires du MOE		Le Maître d'Œuvre propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise VENIER BATIMENT d'un montant de 43 161,86 € H.T.	

Prix le plus bas	43 161,86
------------------	-----------

VENIER BATIMENT

Je soussigné, Monsieur COMBE, en ma qualité d'économiste de la construction, en charge de l'analyse technique des offres au titre du présent marché, déclare, conformément aux articles L. 121-4 et L. 124-5 du Code général de la fonction publique, ne pas être en situation de conflit d'intérêt, c'est à dire « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de mes fonctions ». Je déclare également avoir pris connaissance des articles 432-12 et 432-13 du Code de pénal. Je confirme que si, au cours de l'exécution ou de la modification du contrat, je découvre l'existence ou l'apparition d'un tel conflit, je ferai cesser sans délai le marché susmentionné et procéderai aux modifications adéquates afin de restaurer l'indépendance attendue entre les différentes parties.

Signature



BON POUR ACCORD

Le Président d'Alès Agglomération